

# EN CAS DE CAMBRIOLAGE

## APPELEZ IMMÉDIATEMENT LA POLICE

Si les cambrioleurs sont toujours sur les lieux, ne prenez pas de risques, tentez seulement, si possible, de récupérer des informations simples, comme le type de véhicule, plaque d'immatriculation, l'aspect physique des individus.



Avant l'arrivée des forces de l'ordre, protégez les traces d'indices à l'intérieur comme à l'extérieur de votre domicile, ne touchez à aucun objet

La Police Municipale peut intervenir rapidement sur les lieux durant ses heures de service, afin de sécuriser le périmètre avant la venue de la Police Nationale.

Déposez une plainte au commissariat de police

Munissez-vous de votre pièce d'identité ainsi que des références des biens volés

## DÉCLAREZ LE VOL À VOTRE ASSUREUR

Pensez à photographier vos objets de valeur pour faciliter le travail de la police en cas de vol.  
Si possible, notez le numéro de série et la référence des matériels.

Conservez vos factures.

## POUR PRÉVENIR LES FORCES DE L'ORDRE :

Composez le 17

## POUR FAIRE OPPOSITION :

A une carte bancaire : 0 892 705 705

(ou auprès de votre banque)

A un chéquier : 0892 68 32 08

## POUR UN TÉLÉPHONE PORTABLE VOLÉ :

Prenez contact avec votre opérateur téléphonique

## A SAVOIR :

A l'achat de votre téléphone portable, pensez à relever le numéro IMEI (International Mobile Equipment Identity) et à le conserver. Ce numéro est composé d'une quinzaine de chiffres et est inscrit sous la batterie de votre téléphone portable et sur la boîte. Il permet d'identifier votre mobile et de bloquer votre ligne en cas de vol.

# RESTONS VIGILANTS !

**JE PROTÈGE MON DOMICILE,  
JE ME PROTÈGE,  
J'AI LES BONS RÉFLEXES !**

## DISPOSITIF VOISINS SOLIDAIRES ET ATTENTIFS

Depuis fin 2016, la Ville a intégré le dispositif Voisins Solidaires et Attentifs.

3 secteurs sont actuellement concernés :  
Montaigu, Beaupré, Carnot.

L'objectif est de :

- Renforcer la solidarité et la proximité entre les habitants d'un même quartier ;
- Permettre à chacun de participer à la sécurité et à la tranquillité des voisins.

## VILLE DE JARVILLE-LA-MALGRANGE

ESPACE COMMUNAL FOCH

21, rue Foch 54140 Jarville-la-Malgrange

03.83.15.84.00

contact@jarville-la-malgrange.fr

www.jarville-la-malgrange.fr



Jarville  
la Malgrange



Chères Jarvilloises, Chers Jarvillois,

La sécurité des personnes et des biens est une des priorités de la Ville de Jarville-la-Malgrange et l'affaire de tous.

Protéger son habitation et se protéger, en adoptant des règles simples, c'est possible !

Ces conseils sont pour la plupart connus mais il est important d'y revenir afin que ces bonnes pratiques deviennent des réflexes.

Bonne lecture.

Votre Maire

Jean-Pierre HURPEAU

# JE ME PROTÈGE

## EN VOITURE

Lorsque vous quittez votre véhicule, même pour un arrêt de quelques minutes, arrêtez le moteur, remontez les vitres et verrouillez les portes.

Lorsque vous circulez en ville, ne laissez pas en évidence, à l'intérieur de votre véhicule, des objets pouvant intéresser les voleurs, et veillez à verrouiller les portes. En ville, essayez de stationner votre véhicule dans un endroit éclairé.



## RETRAIT AU DISTRIBUTEUR

Faites attention à ne pas montrer votre code. Ne vous laissez pas distraire. Ne retirez pas une trop grosse somme d'argent.



## DANS LA RUE

Ne vous laissez pas accoster par des inconnus même s'ils paraissent sympathiques. Portez votre sac à main côté mur et non côté chaussée.

## DEMARCHAGE ABUSIF

Les personnes habilitées à démarcher doivent être munies d'une carte visée par le préfet. De manière générale, la Ville ne mandate pas de démarcheurs, sauf communication de celle-ci. En cas de doute ou de sollicitations abusives, n'hésitez pas à contacter la police municipale au 03.83.15.84.17 ou la police nationale en composant le 17 ou la mairie au 03.83.15.84.00. Restez aussi prudent au sujet des démarchages téléphoniques. Ne divulguez jamais vos coordonnées personnelles ou votre numéro de carte bleue, même si la personne au bout du fil se présente comme étant un agent communal, un employé d'EDF, votre banque, votre caisse de sécurité sociale, etc.

# JE PROTÈGE MON DOMICILE



## A L'AVANT ET L'ARRIÈRE DE LA MAISON

■ Il est conseillé d'installer des projecteurs équipés de détecteurs de mouvements afin de prévenir la venue de visiteurs.

■ Pensez à tailler vos haies et vos arbustes de façon à dégager la vue sur les portes et fenêtres.

■ Ne laissez pas dans votre jardin une échelle, un échafaudage ou des outils pour ne pas faciliter les intrusions.

■ Le numéro de votre domicile doit être mis en évidence pour faciliter l'intervention des services d'urgence.

## LES PORTES ET LES FENÊTRES

Vos portes doivent être solides et massives et avoir un cadre renforcé au niveau de la serrure.

Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le viseur optique ou l'entrebâilleur de porte.

La nuit et notamment en été, évitez de laisser vos fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles.

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clefs.

Ne laissez pas vos clefs sous le paillason, ni dans la boîte aux lettres, ni dans un pot de fleurs, confiez-les plutôt à une personne de confiance.

Fermez la porte même lorsque vous êtes chez vous.

En cas de doute, de bruits ou de présences suspectes, alertez la Police Nationale en composant le 17.

# EN CAS D'ABSENCE

## ÊTRE VIGILANT MÊME POUR LES COURTES ABSENCES

Pensez toujours à fermer vos fenêtres et à verrouiller vos portes et votre garage, lorsque vous quittez votre domicile.

Fermez les différents accès de votre domicile même lorsque vous êtes dans le jardin et /ou à l'étage de votre domicile.

Ne laissez pas la clef sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

Si vous disposez d'un système d'alarme, pensez à l'enclencher.

Vous pouvez aussi, en cas de courte absence, simuler votre présence en laissant la télévision, la radio ou une lampe allumées.

## S'ORGANISER EN CAS D'ABSENCE DE LONGUE DURÉE

Si vous partez pour une longue période, vous avez la possibilité de demander à la police de surveiller votre domicile pendant ses patrouilles quotidiennes, dans le cadre du service « Opération Tranquillité Vacances ». (formulaire à télécharger sur le site de la Ville ou à retirer à l'accueil de l'Espace Communal Foch).

Vérifiez l'état de vos serrures, de votre dispositif d'alarme et vérifiez que vos portes et fenêtres soient bien fermées.

Cachez vos objets de valeur, si possible dans un coffre-fort à l'abri des regards.

Vous pouvez aussi demander à un voisin proche de passer régulièrement durant votre absence pour, notamment, relever votre courrier.

Vous pouvez aussi mettre en place un système de commande automatique de certains appareils électriques comme les volets, afin de simuler une présence.

Ne laissez pas de message sur votre répondeur téléphonique indiquant la durée de votre absence.

Évitez de publier des informations sur Internet, et notamment sur les réseaux sociaux, qui pourraient informer de votre absence.